

BAIL COMMERCIAL DE COLOCATION

Entre les soussignés :

Le(s) Bailleur(s) :

Nom(s) et prénom(s) : _____
Adresse : _____

Le(s) Preneur(s) (Colocataires) :

Colocataire 1 - Nom et prénom : _____
Adresse principale : _____
Colocataire 2 - Nom et prénom : _____
Adresse principale : _____
Colocataire 3 - Nom et prénom : _____
Adresse principale : _____

Article 1 – Désignation du bien loué

Le bailleur loue aux colocataires, qui acceptent, un local commercial situé à l'adresse suivante : _____, composé de : _____ . Le local sera utilisé exclusivement à des fins commerciales conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2 – Durée du bail

Le présent bail est conclu pour une durée de neuf ans, conformément à l'article L145-4 du Code de commerce. La date de prise d'effet est fixée au : _____. Chaque colocataire est solidairement responsable du paiement du loyer et des charges.

Article 3 – Destination des lieux

Les locaux loués sont exclusivement destinés à l'exercice de l'activité commerciale suivante : _____. Toute modification de la destination doit être soumise à l'accord écrit préalable du bailleur.

Article 4 – Loyer et charges

Le loyer annuel est fixé à _____ euros, payable trimestriellement à terme échu, soit _____ euros par trimestre. Les charges locatives sont réparties entre les colocataires selon un accord interne, le bailleur n'étant responsable que de la perception globale.

Article 5 – Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie d'un montant de _____ euros est versé par les colocataires, représentant un trimestre de loyer. Ce dépôt sera restitué à la fin du bail après déduction des éventuelles

réparations locatives.

Article 6 – Obligations des parties

Les colocataires s'engagent à respecter les lieux loués, à payer le loyer et les charges aux échéances convenues, à souscrire une assurance multirisque habitation et à ne pas céder le bail sans accord écrit du bailleur. Le bailleur s'engage à délivrer un local en bon état, et à assurer la jouissance paisible du bien.

Article 7 – Solidarité entre colocataires

Les colocataires sont solidaires du paiement du loyer, des charges ainsi que de l'exécution des obligations du bail. Chacun peut être poursuivi pour la totalité des sommes dues et des manquements.

Article 8 – État des lieux

Un état des lieux contradictoire sera établi à l'entrée et à la sortie des colocataires. Il devra être signé par toutes les parties.

Article 9 – Résiliation

La résiliation du bail est régie par les dispositions légales en vigueur. Chaque colocataire peut donner congé en respectant un préavis de six mois, avec information écrite aux autres colocataires et au bailleur.

Article 10 – Clause particulière

Les parties peuvent insérer ici toute clause particulière ou spécificité concernant le présent bail :

LE(S) BAILLEUR(S)

LE(S) PRENEUR(S) - COLOCATAIRES

Signature : _____

Signature(s) : _____

Source originale de ce document :

<https://lettre-modeles.com/bail-commercial-colocation/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://lettre-modeles.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.